

QUESTIONNAIRE

État de 1 Chapelle 7 publique 7 de la paroisse de Lauli
(N'a pas retourné la formule pour chapelle privée)

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....

2° b) Appartenant à.....

3° c) Autorisées par décret en date du ..

d) ou ouvertes au culte à la date du ..

e) ou en service de temps immémorial.

4° f) Messes célébrées chaque année ...

g) — ou chaque mois.

h) — ou chaque semaine

i) Autres offices. En fait-on ? Lesquels ?

j) Y fait-on le catéchisme

5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale.....

l) État des chemins.....

6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..

n) Y assistant à la messe le dimanche.

La paroisse de Lauli possède trois chapelles publiques
 La 1^{re} dédiée à N. D. de Penz; La 2^e dédiée à S^t Hubert.
 La 3^e dédiée à S^t Anne.
 La 1^{re} et la seconde appartiennent à la fabrique. La chapelle de S^t Anne
 b) Bâtie sur b) un terrain à Madame de la b) Rivière appartenant à cette
 Dame.
 c) Aucune des trois n'est autorisée
 d) La chapelle de Penz a été bâtie et ouverte au culte en 1789
 e) Les deux autres servent au culte
 f) Dans la chapelle de S^t Hubert, on célèbre la messe deux fois
 par an solennellement. f) De même dans la chapelle de S^t Anne.
 g) Dans la chapelle de Penz on dit la messe régulièrement
 tous les Dimanches de l'année, et fréquemment dans la
 semaine.
 i) a S^t Hubert on fait le catéchisme deux fois par semaine
 Dans la chapelle de Penz quelques fois, mais pas régulièrement.
 k) Les deux chapelles de Penz et de S^t Anne sont distantes de
 cinq de k) trois k) Celle de k) S^t Hubert k) de 300 mètres.
 l) Les chemins pour y accéder sont bons
 m) Nous pourrions évaluer à 300 le chiffre des personnes notables
 m) Meme pour rapprochées de la chapelle de Penz que de l'église paroissiale.
 n) Environ six cents personnes assistent tous les Dimanches à la messe
 à Penz. Cette chapelle se trouve en effet sur les confins de
 quatre paroisses: Lauli, Plouzan, Plouarn et Guichen.
 Les autres paroisses sont St Théron et Henric.

Observations particulières.

